

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-VARENNE ET DU HOULME

SEANCE DU 26 MAI 2010

L'an Deux Mil Dix, et le vingt six mai, à **20 heures 00**, le Conseil Communautaire, régulièrement Convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno LOUISE, Président.

Présents Titulaires : J.L. PELLERIN – J.M.GAUDIN — D.LANGLIN– B.LOUISE – D.BIGEON –
C.GASNIER – V.BEAUMONT– G.OLIVIER – M.DUMAINE – A.RETOUR –
M.TOUTAIN

Présents Suppléants : T.SOUTIF – C.RUNGETTE – R.BOUVET – P.LEPAGE – P.BOUVET – J.L.MARIE
– D.VEGEE – C.LETETREL

Absents excusés : M.GUERIN – G.BERTRAND – P.CARRE

Absent : J.C.GUILLEMINE – D.BABONNEAU

Madame Christèle RUNGETTE a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Epicerie de Messei
- Acquisition d'immeubles commerciaux - Principe de participation financière
- Signature de la convention PIG de lutte contre l'habitat dégradé et la précarité énergétique.
- Organisation et coût de la mise à disposition des tentes de réception
- Rapport d'activité de la CDC 2009
- Informations sur les projets de Normatech à Dompierre et Quincaillerie-Graineterie au Châtelier
- Opération de plantations de haies bocagères
- Questions diverses

Monsieur le Président ouvre la séance.

Immeuble commercial à Messei

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une proposition d'ouverture d'une épicerie à Messei lui est parvenue et qu'il a rencontré à plusieurs reprises la personne. La commission des affaires économiques et de l'emploi s'est réunie le vendredi 7 mai afin d'étudier la proposition de ce dernier et a émis un avis favorable.

Monsieur le Président lit la lettre du preneur.

Monsieur Langlin souligne le fait que la Communauté de Communes n'a pas recourt à l'emprunt pour acquérir l'immeuble commercial de Messei et qu'il n'y a pas de coût financier pour le preneur de l'immeuble. De ce fait, la location-vente de l'immeuble est une véritable affaire pour le preneur. Ce financement, sans emprunt, ne pourra pas être toujours le même pour les opérations à venir.

Monsieur le Président répond que la Communauté de Communes ne va pas emprunter alors qu'elle a les fonds pour acquérir l'immeuble.

Monsieur Beaumont précise que les plans de financement de chaque opération seront validés par le Conseil Communautaire et que l'équité sera de mise pour chaque projet.

Monsieur le Président fait part de la proposition de Monsieur Collet d'acquérir, via une location vente d'une durée de 180 mois et d'échéance maximum de 640.70 euros par mois, de l'ensemble immobilier cadastré AI n°145 à Messei pour exploiter un fonds de commerce « libre-service en alimentation et tous les articles de consommation courante..».

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu et après avoir délibéré,

ACCEPTE à 10 voix **Pour** et 2 **Abstentions** la proposition de Monsieur Collet,

PRECISE que le montant des échéances ci-dessus mentionné a été déterminé en fonction de l'attribution maximum des subventions et que le montant définitif sera fixé au vu de la situation finale après avis d'acceptation des subventions sollicitées.

Acquisition d'immeubles commerciaux – Principe de participation financière

La précédente délibération instaurait une participation de la commune sous forme de fonds de concours correspondant au tiers du montant, après déduction des subventions, de l'acquisition et des travaux de remise en état de celui-ci dans la limite des obligations du propriétaire. Il s'avère que ce taux est trop élevé pour certaines communes. Par conséquent, Monsieur le Président propose d'annuler la précédente délibération en date du 14 avril dernier et propose que les commissions finances et affaires économiques étudient ce point.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu l'exposé,

ACCEPTE à l'unanimité d'annuler la précédente délibération et reporte ce point.

Convention PIG de lutte contre l'habitat dégradé et la précarité énergétique

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence habitat visée à l'article 5 B-a,

Considérant les objectifs qualitatifs du programme d'intérêt public de renforcer la cohésion sociale du territoire en améliorant les conditions de vie des habitants les plus défavorisés par la réhabilitation de leur logement, de soutenir le maintien à domicile des personnes âgées et/ou à mobilité réduite et de réduire la précarité énergétique,

Monsieur le Président propose d'être signataire de la dite convention afin que le P.I.G. s'applique sur le territoire de la Communauté de Communes,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Président à signer la dite convention et toutes les pièces s'y rapportant

PRECISE que la somme de 5 460 € nécessaire au financement des actions est inscrite au compte 2042 du budget primitif 2010

Organisation et coût de la mise à disposition des tentes de réceptions

Sur proposition du groupe de travail, il est proposé de louer 50 euros chaque tente de réception et de solliciter une caution de 250 euros par tente louée,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu les conditions de mise à disposition des tentes et après avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité les conditions de mise à disposition et les tarifs ci-dessus précisés

PRECISE que les montants des locations seront encaissés par l'association Le Savoir et le Fer qui indemniseront la personne chargée de la surveillance des tentes de réception.

Rapport d'activité de la CDC 2009

Conformément à la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du rapport d'activité de la Communauté de Communes portant sur l'année 2009.

Il précise que les communes auront jusqu'au 31 décembre 2010 pour en prendre connaissance.

Le Conseil Communautaire,
En PREND ACTE.

Information sur les projets économiques

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'entreprise Normatech Environnement actuellement en crédit bail jusqu'au 1^{er} octobre 2011 souhaite s'agrandir et construire un bâtiment de 600 m². Un plan de financement via un avenant au crédit-bail actuel qui reprendrait l'ensemble des opérations de constructions sur ce site lui a été proposé. Aucune réponse n'est à ce jour connue.

Monsieur le Président fait part également du projet de rassembler les magasins de quincaillerie-graineterie, épicerie et bar au Châtellier. Deux solutions sont en discussion soit acquérir un terrain et construire un bâtiment neuf, soit acquérir un bâtiment existant et l'agrandir. Des plans de financement sont en cours d'élaboration.

Questions diverses

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'opération de plantations de haies bocagères et de plantation de bosquets peut être reconduite pendant l'hiver 2010-2011. Les personnes intéressées devront s'inscrire avant le 31 juillet 2010.

Les travaux de voirie programme 2010 vont débuter le 5 juillet par les travaux d'arasement et de curage de fossés. Les communes doivent faucher et éparer les chemins concernés avant. Une commission voirie aura lieu le mardi 22 juin pour valider les travaux et prendre connaissance du planning.

Monsieur Gaudin rend compte de la réunion au Conseil Général à destination des élus responsables des SPANCs.

Monsieur Gaudin informe que les travaux de clôture des berges et de confection ou réhabilitation des abreuvoirs dans le cadre de l'entretien et de la restauration de la rivière de la Haute Rouvre, sont en cours et souligne que le syndicat distribue les bacs et les piquets et que ce sont les exploitants qui réalisent les clôtures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Les membres du Conseil Communautaire,

Le Président,